

SERVICE DEPARTEMENTAL
D'INCENDIE ET DE SECOURS
DE SEINE ET MARNE

SOUS-DIRECTION OPERATIONS, PREVISION, PREVENTION

CONSEIL D'ADMINISTRATION

SEANCE DU 22 SEPTEMBRE 2023

P.V. n° 129
Dossier n° 4

DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le Conseil d'administration du Service départemental d'incendie et de secours de Seine-et-Marne

VU la participation du SDIS du Seine-et-Marne au dispositif « International Search and Rescue Advisory Group » (INSARAG), réseau d'Etat sous l'égide de l'Organisation des Nations-Unies, dans le cadre d'une coopération globale francilienne,

VU la convention du 12 juillet 2022 été établie entre les quatre Service Départementaux d'Incendie et de Secours (SDIS) d'Ile de France et la Brigade des Sapeurs-Pompiers de Paris (BSPP),

VU le mémoire relatif à l'avenant à la convention INSARAG,

VU les avis émis,

Décide à l'unanimité,

- De valider l'avenant à la convention INSARAG du 12 juillet 2022
- De m'autoriser à signer l'avenant.

La Présidente du Conseil d'administration



Isoline GARREAU